

Les Cahiers de droit



ANDRÉ A. MORIN, *Principes de responsabilité en matière de délinquance juvénile au Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 210 p., ISBN 12-89127-210-2.

Line Gosselin Després

Volume 34, Number 3, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043246ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043246ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Després, L. G. (1993). Review of [ANDRÉ A. MORIN, *Principes de responsabilité en matière de délinquance juvénile au Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 210 p., ISBN 12-89127-210-2.] *Les Cahiers de droit*, 34(3), 1132–1133.
<https://doi.org/10.7202/043246ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Dans le chapitre consacré à l'homicide, l'auteure fait référence à certaines notions comme le lien de causalité et à divers autres principes de common law. Bien qu'elles soient tout à fait justes, ces références, données sans explications, peuvent paraître assez arides. C'est pourquoi il aurait été opportun, dans certains cas, de faire le lien entre le droit pénal général et le droit pénal spécial afin d'assurer une meilleure compréhension de ces notions. Il demeure toutefois que le lecteur peut compléter son étude en se référant aux autres ouvrages cités par l'auteure à l'appui de ses énoncés.

La deuxième partie qui porte sur les infractions contre les biens est moins volumineuse : à peine une quarantaine de pages sur les 178 que comporte le précis. Les infractions sont regroupées en trois chapitres : la prise ou le détournement des biens, les opérations frauduleuses et l'outrage à certains biens. Malgré sa brièveté, la partie des infractions contre les biens donne l'essentiel des notions et des sources du droit en cette matière. La primauté du *Code criminel* canadien comme source de ce droit y est également abordée.

Les principaux arrêts de la Cour suprême sont étudiés dans ce précis de même que les conséquences qu'ils ont sur le droit des infractions.

Les traités de droit pénal ne foisonnent pas au Québec. Le précis de Rachel Grondin portant sur les infractions contre les personnes et contre les biens constitue donc un apport non négligeable dans le secteur. C'est un ouvrage qui peut être consulté avec profit par toute personne que le sujet intéresse.

Pierre GARON
Université Laval

ANDRÉ A. MORIN, *Principes de responsabilité en matière de délinquance juvénile au Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, 210 p., ISBN 12-89127-210-2.

En fait, l'équilibre fragile dégagé à travers les dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, L.R.C. (1985), c. Y-1, corres-

pond-il à une nouvelle philosophie répondant aux besoins de notre société ?

La réponse à cette question transpire de l'ouvrage de M^e André A. Morin qui, à travers un éclairage historique, étudie les notions de responsabilisation des jeunes et de la protection de la société. Il consacre la première partie de son volume à l'évolution des principes de responsabilité en matière de délinquance juvénile et la deuxième partie, à l'étude de certaines dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* à la lumière de ces mêmes principes.

Ainsi, comme l'auteur l'indique, les deux parties apparaissent complémentaires en ce sens afin d'expliquer la nouvelle approche du législateur qui amène un changement de philosophie relativement aux droits et aux obligations des jeunes.

La description et l'analyse de l'étude historique de la législation en matière de délinquance juvénile au Canada incluent, entre autres, certains chapitres qui font état des attitudes étatiques telles que le paternalisme, le protectionnisme, pour ne nommer que celles-là. Désormais, par l'implantation de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, l'État entend responsabiliser l'adolescent et assurer la protection de la société tout en tenant compte des besoins spécifiques du jeune.

L'étude de certaines dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* traite des droits et des obligations de ceux-ci. De fait, la nouvelle approche du législateur liée à la responsabilité du jeune et à la protection de la société est analysée à travers divers articles de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Les références jurisprudentielles, les critiques des jugements qui y sont cités permettent aux lecteurs de voir, dans la deuxième partie du volume, une sorte de guide tant l'approche se révèle pratique et concrète.

Cet ouvrage suscitera grandement l'intérêt du plaideur en lui permettant de prendre connaissance des principes de responsabilité dégagés par la *Loi sur les jeunes contrevenants* à la lumière des attitudes adoptées par le passé. Ainsi, tout en nous ramenant aux sources et à l'évolution de notre société,

l'ouvrage de M^c André A. Morin apporte un éclairage important dans la pratique du droit des jeunes et une compréhension des principes de responsabilité qui, à travers le temps, ont guidé le législateur, les avocats et

les juges en matière de délinquance juvénile au Canada.

Line GOSSELIN DESPRÉS
Québec